

**BULLETIN D’ADHÉSION 2023**

**STRUCTURE**

* **Pourquoi adhérer ?**
* S’engager et faire vivre la charte de valeurs et d’engagement et faire évoluer les pratiques professionnelles ;
* Intégrer un réseau élargi de professionnel·les ;
* Porter une parole plus forte et représentative du secteur des arts plastiques et visuels en région ;
* Réfléchir ensemble, confronter ses idées, ses expériences et questionnements ;
* Échanger et partager les bonnes pratiques et participer à les faire progresser ;
* Agir dans une dimension collective ;
* Penser l'avenir du secteur de l'art contemporain ;
* Être partie prenante et proposer des idées, des axes de travail, donner sa voix ;
* Travailler ensemble sur des sujets communs et transversaux ;
* Participer à la défense des intérêts de notre secteur ;
* S’engager dans le développement des activités du réseau a.c.b ;
* Soutenir le projet de l’association et avoir accès à de l'information, des ressources

*L’adhésion n’a pas pour objectif la promotion de son travail personnel et ne fait pas office de label.*

Peuvent devenir membres actifs de l’association en tant que personnes morales: le Fonds régional d’art contemporain Bretagne, les musées, les centres d’art contemporain, les écoles d’art, les artothèques, les fonds municipaux, les associations d’art contemporain, les galeries associatives, les galeries d’art à vocation commerciale, les archives de la critique d’art ; les collectifs d’artistes, les résidences artistiques, les écoles supérieures d’art, les services culturels d’Université développant un projet de recherche ou de diffusion en art, les salons, les manifestations, les éditeurs d’art, les agences de production, les fondations ou tout autre structure professionnelle œuvrant dans le champ de l’art contemporain en Bretagne.

* **Critères d’éligibilité pour les structures**
* (Se) reconnaître et s'engager dans le respect et la promotion des valeurs communes figurant dans la charte d’a.c.b ;
* Mener un projet artistique et culturel dans le champ de l'art contemporain ;
* Développer son activité en Bretagne.
* **Pièces à fournir**

Pour que cette demande soit recevable, les structures doivent joindre à ce bulletin dûment renseigné :

* Ses statuts et/ou projet d’activité, ou tout autre document présentant son projet artistique ou culturel ;
* Le dernier état financier et rapport d’activité dans le cas de plus de deux ans d’existence ;
* Une lettre de motivation détaillant ses objectifs et ses activités ;
* [La charte de valeurs et d’engagements signée](https://www.artcontemporainbretagne.org/wp-content/uploads/charte-acb-professionnels.pdf)

 Je souhaite apporter mon soutien à l’action menée par art contemporain en Bretagne en devenant membre de l’association.

 Je déclare avoir pris connaissance [des statuts et du règlement intérieur](https://www.artcontemporainbretagne.org/wp-content/uploads/STATUTS-ACB-RI.pdf) et les approuver sans réserve.

 Je déclare avoir pris connaissance et avoir signé la charte de valeurs et d’engagements et m’engager à la promouvoir et à la faire vivre.

 Je déclare représenter une structure professionnelle du secteur de l’art contemporain en Bretagne dont l’activité contribue à former, exposer, produire, aider, renseigner, éditer, etc.

* **Identité**

Nom de la structure : Année de création :

Nom usuel si différent ou acronyme :

Adresse du siège :

Code postal : Ville :

Adresse de correspondance (si différente du siège) :

Téléphone Portable : E-mail :

Site web :

Nom et prénom du représentant·e de la structure :

Nom, prénom et fonction de la (des) personne(s) désignée·s au sein d’a.c.b (Président·e ou Élue et/ou Directeur·trice / Coordinateur·trice général·e) :

* **Réseaux**

Votre structure est-elle membre d’un ou plusieurs réseaux, syndicats ou fédérations professionnelles ?

      oui                 non Si oui, lesquels ?

=

* **Description synthétique de votre activité**
* **Forme juridique de la structure**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Secteur Public** Commune Communauté de communes, d’agglomération, urbaine, départementale … Établissement public de coopération culturelle (EPCC)  Autre (merci de préciser)  | **Secteur privé lucratif**  Société coopérative d’intérêt collectif (SCIC)  Société coopérative de Production (SCOP)  Société d’économie mixte (SEM)  Société à responsabilité limitée (SARL)  Société anonyme (SA)  Autre (merci de préciser) | **Secteur privé non lucratif** Association loi 1901  Comité d’entreprise, d’établissement  Autre (merci de préciser) |

* **Cotisation**

Le montant de la cotisation se calcule sur le budget de fonctionnement annuel emploi.s inclus (pour les structures pluridisciplinaires, musées et équipements culturels le calcul se fait sur la partie du budget dédié à l’art contemporain avec une proratisation des emplois qui y sont consacrés)

|  |  |
| --- | --- |
|  1ère tranche : moins de 10 000 euros = 100 euros |  2ère tranche : entre 10 000 et 40 000 euros = 214 euros |
|  3ème tranche : entre 40 000 et 100 000 euros = 360 euros |  4ème tranche : entre 100 000 et 200 000 euros = 586 euros |
|  5ème tranche : > 200 000 euros = 866 euros**IMPORTANT : la cotisation est valable sur une année civile, soit jusqu’au 31 décembre de l’année en cours**  |  |

À : Le :                  ⁄                    ⁄                    Signature :

Formulaire à renvoyer avec les pièces à fournir à : contact@artcontemporainbretagne.org

**Tout dossier incomplet ne pourra être recevable ni présenté en conseil d’administration.**

Les demandes d’adhésion sont étudiées par le Conseil d’administration lors de [4 sessions](https://www.artcontemporainbretagne.org/adhesions/les-formulaires/?lang=fr): 1 – HIVER (janvier 2023) 2 – PRINTEMPS (avril 2023) 3 – ÉTÉ (juillet 2023) 4 – AUTOMNE (octobre 2023). Dès validation, un mail de bienvenue vous sera adressé. L’adhésion sera effective dès réception du paiement en espèces, chèque ou par virement. L’appel à cotisation sera envoyé après l’Assemblée générale (printemps 2023).

---

En remplissant ce formulaire vous acceptez que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de nos campagnes d’informations par courrier électronique et qu’elles puissent faire l’objet d’un traitement statistique anonyme. Vos données seront conservées jusqu’à cinq ans après la fin de votre adhésion ou jusqu’à ce que vous en fassiez la demande. Vous pouvez solliciter la modification et suppression de vos données personnelles à tout moment en nous contactant à l’adresse : contact@artcontemporainbretagne.org. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à notre politique de confidentialité accessible sur notre site internet [www.artcontemporainbretagne.org](http://www.artcontemporainbretagne.org)